



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE DIX HUIT JUIN À 19 HEURES,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. Grégory ROMAN à Mme Morgane CASTAN
M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL
Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Morgane CASTAN a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

13/06/2025

DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR

13/06/2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2025-024 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET EAU 2025

Vu l'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 portant Amélioration de la Décentralisation ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et investissement du Budget eau 2025

Monsieur Christophe CURIE informe l'assemblée qu'en raison de l'édition du contrat de prêt et l'échéancier de crédit afférent à la construction de la station de traitement il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du budget eau 2025 comme suit :

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE n° 1		Dépenses 177 024.05 €	Recettes 177 024.05 €
604	Achats d'études	- 1 499.93 €	
66111	Intérêts réglés à échéance	+ 5 866.64 €	
70611	Redevance d'assainissement collectif		+ 4 366.71 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE n° 1		181 390.76 €	181 390.76 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE n° 1		Dépenses 783 432.93 €	Recettes 783 432.93 €
1641	Emprunts	+ 8 311.58 €	
213	Constructions	- 5 000.00 €	
131	Subvention d'équipement		+ 3 311.58 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE n° 1		786 744.51 €	786 744.51 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

D'ACCEPTER la décision modificative n° 1 du budget eau 2025 comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER



Délibération n° 2025-024 page 1/1 Publiée le 20/06/2025

Selon l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16, Av. Feuchères à NÎMES, dans le délai de deux mois suivant sa publication en mairie ou sa notification.